

Conseil communal du 29 décembre 2016

Tout le monde était présent.

Aucune question ne fut posée.

Le conseil a marqué son accord avec la modification du plan pluriannuel de la **fabrique d'église Saint-Lambert de Fouron-le-Comte** (14 pour, 1 non valable). Il a également pris connaissance de la modification du budget 2016 et du budget 2017 de cette même fabrique d'église. Celle-ci s'inscrit dans le cadre du plan pluriannuel.

Le conseil communal a approuvé l'adaptation du plan pluriannuel **2014-2019 du CPAS** de Fourons (14 pour, 1 non valable). La contribution communale pour 2017 a été fixée à 349 659 euros. Le conseil a également pris connaissance du **budget** 2017 du CPAS de Fourons, lequel entre dans le cadre de la modification du plan pluriannuel.

Le gouverneur a approuvé en date du 14 décembre 2016 le **budget 2017 de la commune**. Grâce à cela, le budget est déclaré exécutable. Le conseil en a pris connaissance.

Par ailleurs, la commune de Fourons a été reconnue en tant que commune au patrimoine immobilier exceptionnel. Ceci entraîne un certain nombre d'obligations telles que la mise sur pied d'un **conseil du Patrimoine immobilier**. Le conseil communal a approuvé la création ainsi que les statuts de ce conseil consultatif (10 pour, 4 contre, 1 non valable).

Les **statuts** du **Service intercommunal du Patrimoine immobilier** (l'IOED) Est ont également dû être adaptés suite à l'entrée dans ce service de la commune de Hoeselt. Le conseil a également approuvé cette adaptation (10 pour, 3 contre, 1 abstention et 1 non valable).

D'autre part, le permis environnemental entre en vigueur à dater du 23 février 2017. Ce permis remplace les actuels permis d'urbanisme et d'environnement. Pour ce faire, la commune doit désigner un **fonctionnaire à l'environnement**. Le fonctionnaire de l'urbanisme devient de plein droit fonctionnaire à l'environnement. Le conseil a également désigné Judith Voets, actuellement fonctionnaire pour le milieu, en qualité de fonctionnaire à l'environnement (11 pour, 3 contre et 1 abstention).

Enfin, le **budget 2017 de la police** a été approuvé (10 pour, 4 contre et 1 non valable). La participation communale reste inchangée et s'élève à 240 000 euros.